



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, Sous-catégories 2.3, 2.4, 3.10, 3.11, 3.12

**N° de la demande :** 2010-5248  
**Demande :** Nouvelles propriétés chimiques du produit : Identité et proportion des produits de formulation  
Nouvelle étiquette de produit : mélanges en cuve, nouveaux organismes nuisibles, nouveau site ou nouvelle culture hôte  
**Produit :** Vigil WB  
**Numéro d'homologation :** 30844  
**Matière active (m.a.) :** Fénoxaprop-*p*-éthyl  
**N° de document de l'ARLA :** 2175099

### But de la demande

Le but de la présente demande était d'homologuer un nouvel herbicide de postlevée, le produit Vigil WB, pour une utilisation sur le blé de printemps, le blé dur, l'orge de printemps et certaines cultures d'utilisation mineure dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix, en Colombie-Britannique, ainsi que sur le blé de printemps dans l'Est du Canada. La demande est fondée sur le produit précédent, le produit Bengal WB, qui a été examiné dans la demande 2010-4149.

### Contexte

Le produit Bengal WB est fondé sur les produits précédents, Bengal 120 EC (numéro d'homologation : 29268) et Puma 120 Super EC (numéro d'homologation : 25864).

### Évaluation des propriétés chimiques

Le produit Vigil WB se présente sous forme de concentré émulsifiable contenant du fénoxaprop-*p*-éthyl à une concentration nominale de 120 g/L. Cette préparation commerciale a une densité de 1,043 g/ml et un pH de 6,36. Les exigences concernant les propriétés chimiques du Vigil WB ont été remplies.

### Évaluation sanitaire

Le produit Vigil WB présente une toxicité aiguë faible par voie orale, cutanée et par inhalation chez le rat. Il cause une irritation oculaire modérée et uniquement de légères irritations cutanées chez le lapin. La formulation ne constitue pas un sensibilisant cutané chez le cobaye.

L'utilisation du produit Vigil WB ne devrait pas entraîner une augmentation

de l'exposition professionnelle ou occasionnelle par rapport aux utilisations homologuées du fénoxaprop-*p*-éthyl. Aucun risque inacceptable n'est envisagé si les travailleurs suivent les instructions de l'étiquette et portent l'équipement de protection individuel indiqué.

Comme le mode d'emploi et les restrictions d'utilisation du produit Vigil WB sont semblables à ceux de préparations commerciales actuellement homologuées contenant du fénoxaprop-*p*-éthyl, aucune augmentation de la quantité de résidus de fénoxaprop-*p*-éthyl ne devrait se produire. Les limites maximales de résidus (LMR) établies offrent une protection adéquate contre les résidus de fénoxaprop-*p*-éthyl. L'exposition alimentaire au fénoxaprop-*p*-éthyl ne devrait pas augmenter et ne posera de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

### **Évaluation environnementale**

Des zones tampons propres à Vigil WB sont nécessaires pour la protection des habitats terrestres sensibles durant l'application. Aucune préoccupation n'a été déterminée pour les plantes aquatiques.

### **Évaluation de la valeur**

L'efficacité et l'innocuité pour les cultures de l'herbicide Bengal WB appliqué seul ou en association avec l'un des herbicides, 2,4-D Ester LV 700, Buctril M, Curtail ou Refine Extra, ont été directement comparées à celles du produit cité précédemment, Bengal 120 EC, appliqué seul ou en association avec les mêmes herbicides, dans le cadre de onze essais de recherche sur le terrain, au total, menés en Alberta, au Manitoba et en Saskatchewan en 2008.

L'efficacité de l'herbicide Bengal WB appliqué seul pour lutter contre la folle avoine, la sétaire verte et la sétaire glauque et celle de Bengal WB appliqué avec l'un des herbicides, 2,4-D Ester LV 700, Buctril M, Curtail M ou Refine Extra pour lutter contre le chardon des champs, la stellaire moyenne, le pissenlit officinal, le chou gras, le kochia à balais, l'amarante à racine rouge, le canola spontané, la renouée liseron ou la moutarde des champs a été évaluée visuellement à trois occasions au cours de la période de végétation. Les données sur l'efficacité ont montré que la suppression des mauvaises herbes après l'utilisation de l'herbicide Bengal WB appliqué seul et que la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges après l'application du produit Bengal WB associé à l'un des herbicides contre les mauvaises herbes à feuilles larges étaient comparables à celles du produit Bengal 120 EC appliqué seul ou associé aux mêmes herbicides contre les mauvaises herbes à feuilles larges, respectivement.

Dans le cadre de trois essais, la tolérance de quatre variétés de blé de printemps et celle d'une variété de blé dur au produit Bengal WB appliqué seul ou en association avec un des herbicides, 2,4-D Ester LV 700, Buctril M, Curtail M ou Refine Extra, a été signalée trois fois pendant la période de végétation. Le pourcentage de dommages visuels du blé de printemps et du blé dur après l'utilisation de l'herbicide Bengal WB appliqué seul ou en association avec un des herbicides contre les mauvaises herbes à feuilles larges était faible d'un endroit à l'autre et d'une année sur l'autre et également comparable à celui du produit Bengal 120 EC appliqué seul ou en association avec les mêmes herbicides contre les mauvaises herbes à feuilles larges. Les données de rendement recueillies ont permis de confirmer que le blé de printemps et le blé dur

présentaient des marges de sécurité adéquates pour les cultures en utilisant le produit Bengal WB conformément aux directives indiquées sur l'étiquette.

Les données sur la sensibilité des cultures provenant de quatre essais de recherche sur le terrain ont été soumises afin d'appuyer une allégation de tolérance des hôtes pour l'orge de printemps. Les dommages causés aux cultures et les données de rendement avec les traitements effectués à l'aide de l'herbicide Bengal WB ont montré que l'orge de printemps présentait une marge de sécurité adéquate pour les cultures avec ce produit appliqué conformément aux directives indiquées sur l'étiquette.

Comme (1) l'ivraie vivace cultivée pour la production de semences a été homologuée pour le produit Puma 120 Super EC en se fondant sur les données accessibles au grand public et (2) l'équivalence agronomique entre le produit Puma 120 Super EC et le produit Bengal 120 EC (sous le numéro de présentation 2007-6008) et entre les produits Bengal WB et Bengal 120 EC a été établie, une allégation de tolérance des hôtes pour l'ivraie vivace cultivée pour sa semence est, par conséquent, indiquée sur l'étiquette.

### **Conclusion**

L'ARLA a effectué une évaluation de la demande et juge que l'utilisation du produit Vigil WB conformément à l'étiquette présente un intérêt et qu'elle ne créera pas de risque sanitaire ou environnemental inacceptable.

## Références

- 1952925 2008, Effect of MANA fenoxaprop on weed control in durum wheat, DACO: 10.2.3.3, 10.3.2
- 1952930 2008, Efficacy evaluation of MANA fenoxaprop 120 EC formulations versus Puma Super 120 EC on grassy weeds in durum wheat, DACO: 10.2.3.3, 10.3.2
- 1952931 2008, Efficacy, crop safety and yield evaluation of fenoxaprop formulations in spring barley, DACO: 10.2.3.3, 10.3.2
- 1952933 2008, Efficacy evaluation and injury potential of MANA fenoxaprop 120EC fomulations versus Puma Super 120EC in barley, DACO: 10.2.3.3, 10.3.2
- 1952934 2008, Efficacy evaluation and injury potential of MANA fenoxaprop 120EC fomulations versus Puma Super 120EC in durum, DACO: 10.2.3.3, 10.3.2
- 1952935 2008, Efficacy, crop safety and yield evaluation of fenoxaprop formulations in spring wheat, trial ID MA8ELM118.5, DACO: 10.2.3.3, 10.3.2
- 1952936 2008, Efficacy and injury potential of MANA fenoxaprop 120EC formulations versus PUMA Super 120EC in wheat (Alberta), DACO: 10.2.3.3, 10.3.2
- 1952937 2008, Efficacy and injury potential of MANA fenoxaprop 120EC formulations versus PUMA Super 120EC in wheat (Saskatchewan), DACO: 10.2.3.3, 10.3.2
- 1952938 2008, Evaluation of MANA fenox formulations versus Puma Super, DACO: 10.2.3.3, 10.3.2
- 1952939 2008, Efficacy, crop safety and yield evaluation of fenoxaprop formulations in spring wheat, trial ID MA8ELM114, DACO: 10.2.3.3, 10.3.2
- 1952941 2008, Evaluation of MANA fenox formulations veruss Puma Super in barley, DACO: 10.2.3.3, 10.3.2
- 1952942 2010, Information on source of safener, DACO: 2.1, 2.2, 2.3, 2.3.1
- 1952943 2010, Product identity and composition, description of the materials used, description of the production process, discussion of the formation of impurities, certified limits, and enforcement analytical method for safener, Part 2 of 2, DACO: 2.11.1, 2.11.2, 2.11.3, 2.11.4 CBI
- 1952944 2010, Safener five lots analysis and validation, DACO: 2.13.1, 2.13.2, 2.13.3, 2.13.4 CBI
- 1952946 2010, Storage stability and corrosion characteristics of safener stored at 40°C for 56 days, DACO: 2.14.1,2.14.13,2.14.2,2.14.3,2.14.6
- 1952947 2010, Pesticides Properties Database, 2010, Physical and chemical properties of the safener, DACO: 2.14.10, 2.14.11, 2.14.12, 2.14.4, 2.14.7, 2.14.8, 2.14.9

- 1952948 2010, Product identity and composition, description of the materials used, description of the production process, discussion of the formation of impurities, certified limits, and enforcement analytical method for safener, Part 1 of 2, DACO: 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9
- 1952949 2010, Bengal Super 120 EC, product identity, DACO: 3.1.1, 3.1.2, 3.1.3, 3.1.4
- 1952950 2010, Fenoxaprop-p-ethyl 120 g/L + safener, product properties, Part 2 of 2, DACO: 3.2.1, 3.2.2, 3.2.3, 3.3.1 CBI
- 1952951 2010, Fenoxaprop-p-ethyl 120 g/L + safener, product properties, Part 1 of 2, DACO: 3.4.1 CBI
- 1952952 2010, Storage stability and corrosion characteristics at ambient temperature for one year, Determination of chiral inversion of fenoxaprop-P-ethyl after one year storage test at ambient temperature, DACO: 3.5.1, 3.5.10, 3.5.14, 3.5.2, 3.5.3, 3.5.6, 3.5.7 CBI
- 1952953 2010, Flammability and pyrophoric properties , DACO: 3.5.11
- 1952954 2010, Explosive properties, DACO: 3.5.12
- 1952955 2010, Bengal Super 120 EC, product properties, DACO: 3.5.13, 3.5.15, 3.5.4, 3.5.5, 3.5.9
- 1952956 2010, Fenoxaprop 120 EC, oxidation reduction: chemical incompatibility, DACO: 3.5.8
- 1952957 2010, Acute oral toxicity study of Fenoxaprop 120 EC in rats, DACO: 4.6.1
- 1952958 2010, Acute dermal toxicity study of Fenoxaprop 120 EC IN CD rats, DACO: 4.6.2
- 1952959 2010, Inhalation toxicity of Fenoxaprop 120 EC IN CD rats, DACO: 4.6.3
- 1952960 2010, Acute eye irritation/corrosion test of Fenoxaprop 120 EC in rabbits, DACO: 4.6.4
- 1952961 2010, Acute dermal irritation/corrosion test (patch test) of Fenoxaprop 120 EC in rabbits, DACO: 4.6.5
- 1952963 2010, Examination of Fenoxaprop 120 EC in the skin sensitisation test in guinea pigs according to Magnusson and Kligman (maximisation test), DACO: 4.6.6
- 2099481 2011, Safener – five lots analysis and method validation, DACO: 2.13.1 CBI
- 2099482 2011, Storage stability and corrosion characteristics at ambient temperature for one year, Determination of chiral inversion of fenoxaprop-P-ethyl after one year storage test at ambient temperature, DACO: 3.5.10 CBI

- 2099483 2011, Spectra for 'Storage stability and corrosion characteristics at ambient temperature for one year, Determination of chiral inversion of fenoxaprop-P-ethyl after one year storage test at ambient temperature', DACO: 3.5.10 CBI
- 2099484 2011, Fenoxaprop 120 EC, terrestrial plants test: Seedling emergence and growth test, DACO: 9.8.6
- 2099485 2011, Fenoxaprop 120 EC, terrestrial plants test : Vegetative vigour test, DACO : 9.8.6
- 2099486 2011, Fenoxaprop 120 EC, aquatic plant toxicity test: *Lemna gibba*, semi-static, 7 d, DACO: 9.8.6

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2013

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.